

Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1931)
Heft: 11

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Directeur :
JEAN HENNARD

Rédacteur en chef :
JEAN LORDIER

L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE

REVUE MENSUELLE **SUISSE** MONATLICHE REVUE

Abonnement :
Fr. 5.— par an
Le numéro : **50 ct.**
Rédaction et
Administration
Jumelles, 3
LAUSANNE

ORGANE IMPARTIAL ET INDÉPENDANT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE SUISSE

CHRONIQUE

Propos... d'„Actualités“

Avec un ensemble... surprenant, et qui laisse subsister quelque doute quant à sa spontanéité, la presse tout entière mène en ce moment une vaste campagne contre la conception actuelle de l'actualité, à qui l'on reproche de n'être pas... actuelle, et de manquer d'originalité.

Pour soutenir RAISONNABLEMENT cette thèse, il serait équitable de JUGER, avant de CONDAMNER.

C'est ce que certains de nos confrères semblent avoir omis de faire... Et l'ACTUALITÉ n'a jamais autant « défrayé la chronique » que durant ces dernières semaines.

Cela, en quelque sorte, reflète assez exactement le sort du journal filmé, depuis qu'il existe...

De tout temps, l'actualité a fait figure de « parent pauvre ».

Jadis, alors que pour compléter un programme l'exploitant avait le choix dans un grand nombre de « compléments », l'actualité qu'il avait contractée (à des prix souvent dérisoires) ne présentait, à SES yeux, aucune « utilité ».

On la sacrifiait avec un cynisme étonnant et — au programme — la place qui lui était attribuée ne permettait — maintes fois — qu'aux seuls fauteuils et strapontins d'en apprécier... le triste destin.

Il me souvient — même — d'un cinéma parisien qui présentait son journal (pitoyablement « découpé » et « agrémenté » (?) de cinq ou six sujets de publicité) pendant l'entracte !

Il a fallu quelques énergiques réactions du public pour qu'ici et là l'actualité passe dans des conditions un peu meilleures.

Mais ce n'est qu'à l'avènement du sonore qu'elle s'est vu attribuer la place qu'elle a TOUJOURS méritée.

Ce ne fut, d'ailleurs, pas par « sympathie », mais — nécessité fait loi — devant la rareté désolante des « courts métrages », on s'aperçut bien vite qu'entre un jazz américain plus ou moins cacophonique, un dessin animé « miaulant » ou « aboyant » et un « journal sonore », l'intérêt du public allait manifestement vers celui-ci, qui avait, au moins, le mérite de lui apporter — parfois — une « nouveauté ».

Et, second argument, l'actualité sonore coûtant plus cher, il était normal que son « utilité » en fût — du coup — augmentée !... tant il est vrai qu'on apprécie une chose suivant le prix qu'on l'a payée !

Or donc, voici notre actualité promue au RANG de VEDETTE !

Il n'en faut pas plus pour que la « CRITIQUE » transforme en une attention... passionnée l'indifférence jusqu'alors manifestée à son égard...

De la « critique » à la condamnation, il n'y a qu'un pas... que certains ont franchi TROP VITE !

...En oubliant, SIMPLEMENT, de jeter un coup d'œil — qui eût été ÉDIFIANT — sur les POSSIBILITÉS de réalisation d'un journal SONORE.

Alors, sans doute, et en toute franchise, ils se seraient rendu compte qu'il y a, à la BASE de l'imperfection — évidente — des journaux édités en ce moment, une cause toute différente de celle consistant à charger l'« éditeur-compositeur » de la responsabilité d'une présentation tardive, ou de la banalité du journal.

Cette cause : LE MATÉRIEL.

L'équipement mis à la disposition des chasseurs d'images, INTERDIT :

1° L'accès PRATIQUE d'un grand nombre de « lieux de manifestations ».

2° LA MOBILITÉ RAPIDE (indispensable pour réaliser une actualité COMPLÈTE et attrayante).

3° LA RAPIDITÉ DES DÉPLACEMENTS.

Tant que l'opérateur « dépendra » d'un camion de cinq tonnes, il ne pourra ALLER partout.

Tant que la camera sera « liée » à un « enregistreur » monumental, elle ne pourra pas tout TOURNER.

Tant que le matériel sera OBLIGÉ de voyager par la route, il en résultera une impossibilité de RAPIDITÉ certaine.

Cela « diminue » sensiblement l'importance des griefs dont on accable le journal sonore.

Sa « composition » est confiée à un monsieur qui n'est, peut-être, pas journaliste, mais qui connaît, pourtant, son métier.